Envoyé en préfecture le 10/07/2024
Reçu en préfecture le 10/07/2024
Publié le 11/07/2024
ID : 038-213803489-20240708-2024_091-DE

Ruy-Montceau

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2024

DELIBERATION N°2024_091

CREATION DE TROIS POSTES CONTRACTUELS A TEMPS NON COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE AU SERVICE PERISCOLAIRE

L'an deux-mil-vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26 Date de la convocation : 2 juillet 2024

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Elidia BERENFELD.*

Excusés : *Karen ANDREIS (pouvoir à Christine GAGET), Karine PLATEAU (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Véronique REBOUL (pouvoir à Eric SCHULZ), Lilian RENAUD (pouvoir à Régine COLOMB), Pascal FARIN (pouvoir à Guy RABUEL), Jean-Marc SAÏNO (pouvoir à Frédérick CHATEAU)*

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : *Christine GAGET*

L'encadrement des enfants pendant le temps périscolaire aux écoles de Ruy présente un taux insuffisant lors de l'accompagnement des rationnaires d'un local à l'autre. Il est proposé pour ce faire de recruter trois agents en remplacement de ceux mis à disposition par le centre de gestion dont les contrats arrivent à échéance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer pour 12 mois un poste d'agent d'animation contractuel à 18%, un poste d'agent d'animation contractuel à 16,5% et un poste d'agent d'animation contractuel à 27% pour le service périscolaire.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 10 juillet 2024

Le Maire, Denis GIRAUD

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Publié le : 24/06/2025 10:35 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33385